Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_080-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-080
	MOBILITES	
Transport scolaire		
Objet : Transports scolaires - Grille tarifaire et règlement des transports scolaires - Modification - Approbation		

Le lundi 18 mai 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 14 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 91 – Procurations : 3 – Voix délibératives : 94

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Christelle GUINIO, Ronan TRELLU, Patrick BARRAUX, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Jean-René CARFANTAN, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, Marie-Rose DANIEL, Michel DAUGAN, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Laurence LE DU, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique PERCHE, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Solène SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Jean-Yves VILLALON

Conseillers communautaires suppléants présents : Manuella ABBE, Océane FEBVRE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Bernard PLESIER pouvoir à Marie-Christine COTIN, Arnaud CARRE pouvoir à Chantal BOULOUX, Alexis LE NAOUR pouvoir à Charlotte GESLAIN

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_080-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 18 mai 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-080
	MOBILITES	
Transport scolaire		
Objet : Transports scolaires - Grille tarifaire et règlement des transports scolaires - Modification - Approbation		

Rapporteure : Madame Anne-Sophie GUILLEMOT

Suite à l'intégration de nombreux circuits scolaires, transférés par la Région Bretagne (réseau BREIZHGO) lors de la rentrée scolaire de septembre 2025, puis prochainement en septembre 2026, le réseau de transports scolaires DINAMO comptera plus de 70 circuits spécifiques.

Pour harmoniser la gestion des titres de transports scolaires DINAMO de tous ces élèves, Dinan Agglomération :

- Déploie une billettique interopérable KorriGo et sans contact,
- Gèrera, en régie dès le 1er juin 2026, l'instruction et l'encaissement des abonnements aux transports scolaires DINAMO,
- A prévu, par délibération n°CA-2026-042 du Conseil Communautaire du 16 février 2026, une harmonisation du tarif de l'abonnement scolaire annuel avec celui proposé par la Région Bretagne sur le réseau BreizhGo.

Or, le tarif régional de base de l'abonnement annuel aux transports scolaires BreizhGo ayant été modifié depuis, il est donc proposé de modifier également le tarif Dinamo Scolaire et d'harmoniser également les autres titres existant sur le réseau Breizhgo et proposés précédemment.

Pour l'année scolaire 2026-2027, la nouvelle tarification proposée pour les transports scolaires Dinamo se décline comme suit :

Titres scolaires		Tarifs votés en février 2026	Nouveaux tarifs proposés
Abonnement scolaire 1er et 2eme enfant	Annuel et forfaitaire	130 €	140 €
Abonnement scolaire 3ème enfant	Annuel et forfaitaire	65 €	55 €
Abonnement scolaire 4ème enfant et +	Annuel et forfaitaire	Gratuit	Gratuit
Abonnement scolaire Internes	Annuel et forfaitaire		100 €
Abonnement Stagiaire sans abonnement scolaire DINAMO *(gratuit pour les abonnés Dinamo)*	12 semaines maximum Titre spécifique DINAMO	40 €	40 €
Abonnement relais alterné en complément d'un abonnement annuel scolaire BreizhGo	Annuel et forfaitaire Titre spécifique DINAMO	65 €	70 €
Abonnement relais correspondance en complément d'un abonnement annuel scolaire BreizhGo	Annuel et forfaitaire		Gratuit

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_080-DE

Correspondants d'un élève ayant un abonnement scolaire DINAMO	4 semaines maximum	Gratuit	Gratuit
Renouvellement de la carte KorriGo		8 €	8 €
Majoration pour inscription **tardive** (après le 31 juillet 2026)		+ 40 €	+ 40 €
Majoration élèves domiciliés **hors agglomération**	Titre spécifique DINAMO	+ 130 €	**+ 140 €**

Les modifications apportées à la grille tarifaire sont les suivantes :

- Le tarif de l'abonnement scolaire de base passe à 140 €,
- Pour le 3ème enfant, la réduction ne correspond plus à 50 % mais est forfaitaire à 55 € en adéquation avec le tarif régional 2026,
- Un tarif Interne est créé pour les élèves ne prenant le transport scolaire que le lundi matin et le vendredi soir, calé sur le nouveau tarif régional 2026,
- L'abonnement relais alterné, spécifiquement créé par Dinamo, passe à 70 € pour maintenir le tarif de 50 % de l'abonnement de base. Il sera réservé aux élèves utilisant à la fois le réseau BreizhGo et le réseau Dinamo dans les cas de gardes alternées,
- Les élèves, en correspondance quotidienne sur les réseaux BreizhGo + Dinamo (ou l'inverse), ne s'acquitteront que d'un seul abonnement (sur le réseau de départ du domicile),
- Les deux types de majoration (« inscription tardive » et « hors agglo ») ne se cumuleront pas.

Le montant du renouvellement de la carte KorriGo, en cas de perte ou de vol, est calé sur l'accord collégial des partenaires de la communauté KorriGo. La carte KorriGo initiale est délivrée gratuitement.

La majoration pour les élèves domiciliés hors agglomération s'appliquera notamment aux élèves de Plesder.

Par ailleurs, le règlement des transports scolaires DINAMO 2026-2027, adopté par délibération n° DB-2026-039 du Bureau délibératif du 2 mars 2026, ci-annexé, prévoyait les modalités d'accès aux transports scolaires DINAMO, en cohérence avec les situations tarifaires présentées initialement.

En cohérence avec les nouveaux tarifs présentés ci-dessus, et en adéquation avec les impératifs techniques avec le déploiement de la nouvelle plateforme d'inscription aux transports scolaires Dinamo, il est proposé de modifier également le règlement des transports scolaires Dinamo, ci annexé **; afin d'apporter des précisions sur :**

- Les modalités d'inscription en ligne,
- L'application de tarifs dégressifs,
- Les deux abonnements relais avec BreizhGo (relais garde alterné et relais correspondance),
- Les modalités de création de points d'arrêt.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu le Code des transports et notamment ses articles L. 3111-7 à L. 3111-10,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 214.8,

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260518-CA_2026_080-DE

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** la nouvelle tarification applicable aux transports scolaires DINAMO présentée ci-dessus, applicable à partir de la rentrée scolaire 2026-2027,

- **Approuver** le règlement des transports scolaires DINAMO 2026-2027 annexé à la présente délibération et applicable à partir de la rentrée scolaire 2026-2027.

Délibération adoptée à la majorité
par 66 voix Pour, 12 voix Contre,
(Abstentions : 15)
(N'ont pas pris part au vote : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. *L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.*

A DINAN, le 20 mai 2026

La secrétaire de séance,
Marina LE MOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,